

# 2007-2013 : la Région gère

Pour la période 2007-2013, le conseil régional de Bourgogne bénéficiera de près de 114 millions d'euros de l'Union européenne, lui permettant de renforcer son action pour développer l'emploi, la compétitivité de nos entreprises et la formation professionnelle des Bourguignons.

## Que financent les fonds européens gérés par le Conseil régional ?

**3.4 FEDER** ▶ Fonds européen de développement régional  
**POUR SOUTENIR :**  
 Les dispositifs économiques mis en place par le conseil régional en faveur des filières-clés, de la recherche et de l'innovation.  
 Le développement des énergies renouvelables et des technologies propres dans les entreprises.  
 Les projets d'infrastructures pour les technologies de l'information et de la communication.

**3.5 FSE** ▶ Fonds social européen  
**POUR SOUTENIR :**  
 L'apprentissage et l'alternance, la formation professionnelle, la formation à distance.  
 Les contrats ressources du conseil régional.  
 Les repreneurs et créateurs d'entreprises.

**3.6 FEADER** ▶ Fonds européen agricole pour le développement rural  
**POUR SOUTENIR :**  
 Les investissements de transformation à la ferme.  
 La modernisation des chais.  
 La certification à l'agriculture biologique.  
 Les nouveaux équipements des industries agroalimentaires.

Le conseil régional entretient des relations étroites avec l'Union européenne. L'enjeu pour la Bourgogne est important : obtenir l'aide de l'Europe pour financer des projets d'envergure - comme la branche Est du TGV Rhin-Rhône - et pour permettre à nos entreprises, centres de recherche, organismes de formation, agriculteurs, etc. de bénéficier d'un soutien complémentaire de celui des collectivités - comme le conseil régional - pour leurs activités et investissements. L'Union européenne finance des projets bourguignons via trois fonds (FEDER, FSE et FEADER, voir encadré ci-contre). En effet, l'aide publique peut doubler avec l'intervention de l'Union européenne. Au-delà des financements apportés

pour le développement de notre région, l'enjeu est aussi de faire comprendre les défis à relever à l'échelle de l'Europe et de rapprocher l'Europe des citoyens.

Le conseil régional a souhaité gérer directement une partie des fonds européens attribués à la Bourgogne pour la période 2007-2013, suite à des négociations entre l'Etat et la Région : 40 % de la subvention FEDER allouée par la Bourgogne, 30 % pour le FSE et 6 % pour le FEADER.

### Des dispositifs régionaux renforcés

Ces financements vont à des actions sélectionnées et financées par le conseil régional. Ils viennent ainsi renforcer certains des dispositifs régionaux, jugés prioritaires

par l'Union européenne en matière de formation, d'environnement, de développement économique, d'innovation, d'agriculture, etc.

### Relais pour les citoyens et collectivités

Le conseil régional est un relais important de l'Union européenne en Bourgogne. Il a créé deux structures ouvertes au public à Dijon et Nevers, baptisées « Relais Europe direct Bourgogne » et une association à Bruxelles avec la Région Franche-Comté. Ces antennes informent sur les politiques et programmes européens, sur le fonctionnement des institutions communautaires, aident les citoyens à bénéficier des opportunités offertes par l'Europe, etc. (voir article page 19). ●

# des fonds européens

## Formation : priorité aux Bourguignons peu qualifiés

Par le biais du Fonds social européen, l'Union européenne soutient la politique de formation professionnelle et d'apprentissage du conseil régional.



••• Paule Buffy, du GRETA d'Avallon-Tonnerre, oriente les demandeurs d'emploi.

L'Europe donne la priorité à la formation professionnelle des Bourguignons, notamment des demandeurs d'emploi, ayant un faible niveau de qualification et/ou de plus de 45 ans. Elle cofinance des formations commandées par le conseil régional aux organismes, comme les formations à la création et reprise d'entreprise, les actions d'orientation professionnelle ou préparatoires à une formation de niveau CAP ou BEP. Au-delà des financements apportés pour le développement de notre région, l'enjeu est aussi de faire comprendre les défis à relever à l'échelle de l'Europe et de rapprocher l'Europe des citoyens.

### Des fonds européens gérés par le conseil régional

« Grâce au FSE, nous avons augmenté le nombre de formations, souligne Paule Buffy, du GRETA d'Avallon-Tonnerre. L'Europe a aidé en particulier les structures en milieu rural. Mais, pour 2007-2013, l'enveloppe du FSE est moins importante, l'Europe concentrant ses efforts sur les nouveaux Etats membres. » L'Union

participe aussi aux Contrats ressources, mis en place par le conseil régional, pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de 18 à 26 ans : une formation rémunérée de huit mois dans une entreprise qui s'engage à favoriser l'embauche du jeune. Elle contribue enfin au développement de l'apprentissage. ●

## Développement économique : aider les filières-clés

Par le biais du FEDER, l'Union européenne finance les dispositifs économiques mis en place par le conseil régional en faveur des filières-clés, et particulièrement des projets de recherche et d'innovation. La priorité n'est plus au soutien aux zones en retard de développement. Pour la période 2007-2013, l'Union européenne concentre son aide en faveur des pôles de compétitivité VITAGORA (goût, nutrition, santé) et nucléaire, ainsi que des pôles d'excellence et des

## 2 questions à François Patriat, président du conseil régional



### Quels changements apportent les nouveaux fonds européens 2007-2013 ?

Pour la Bourgogne, la nouvelle programmation signifie d'abord une diminution des fonds européens : pour le FEDER et le FSE nous passons de 356 M€ sur la période 2000-2006 à 290,5 M€ du fait du manque d'ambitions européennes des gouvernements français et britannique. Pour le FSE, la priorité sur l'emploi est maintenue. Pour le FEDER, les financements européens sont concentrés sur l'innovation, la recherche et l'environnement. De plus, avec la fin du zonage, toute la Bourgogne est concernée, alors qu'auparavant la Nièvre et la Saône-et-Loire étaient les principales bénéficiaires.

### Pourquoi le conseil régional a-t-il souhaité gérer une partie de ces fonds ?

Gérer des fonds européens présente un triple intérêt pour la Région. D'abord, suite à la concertation avec l'Etat et les acteurs locaux, nous avons pu définir quels dispositifs du conseil régional pourraient faire l'objet d'une aide européenne d'ici 2013. Les crédits du FEDER et du FSE sont intégrés dans le budget de la Région, augmentant ainsi les moyens de nos politiques propres en faveur de la compétitivité et de l'emploi. Ensuite, c'est le conseil régional qui octroie désormais une partie des fonds FEDER et FSE. Enfin, gérer des fonds européens améliore nos procédures de gestion, et implique davantage de transparence et d'évaluation. Le porteur de projet a aussi tout à y gagner : il peut bénéficier d'une aide de l'Europe et de la Région, et cela sans effectuer de démarches administratives supplémentaires puisqu'il existe désormais un guichet unique, le conseil régional, et un seul dossier à constituer.

six filières prioritaires pour la Bourgogne : mécanique-métallurgie, plasturgie, agroalimentaire, santé, bois et pierre, TIC. Son objectif : un meilleur accès à l'emploi et un plus fort investissement consacré à la recherche et développement. Ainsi le conseil régional et l'Union européenne aideront prioritairement leurs projets innovants, structurants et créateurs d'emplois : projets de recherche et développement (R&D), investissements dans des bâtiments ou du matériel, centres de transfert technologique, pépinières d'entreprises, etc. ●